

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier, unité de séparation eau - condensats - gaz.

Description de l'établissement

Nom : Forage pétrolier, unité de séparation eau - condensats - gaz.
Adresse(s) : Cassourat 1
Commune(s) : ESPOEY (64216)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 31/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37830650101
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Commune(s) : SOUMOULOU (64526)
ESPOEY (64216)
GOMER (64246)

Description¹ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de d'Espoeey exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Cassourat 1 (CAT1) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 3 août 2023.

Le puits Cassourat 1 a été foré du 8 août 1986 au 23 février 1987 jusqu'à la profondeur de 5 581 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 441 578 m, Y = 6 244 990 m, Zsol = 293 m. Le puits CAT1 a été bouché définitivement le 24 juillet 1997. La tête de puits a été découpée à 2,80 m du sol. La plate-forme du puits CAT1 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400572.

L'emprise du site CAT1 s'étend sur 2,7 ha. Les environs immédiats du site sont constitués de quelques habitations individuelles présentes à environ 170 m au nord-est, et le village de Soumoulou est localisé à 210 m au nord-ouest.

Des diagnostics environnementaux du site ont été réalisés en 2012 puis en 2018/2020 et enfin un dernier en 2020 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ces diagnostics ont révélé principalement :

Dans les sols :

– La présence d'hydrocarbures totaux (HCT), avec une concentration maximale de 5 760 mg/kg.

– La présence d'anomalies en plomb (jusqu'à 7 750 mg/kg), en arsenic (jusqu'à 171 mg/kg), en cadmium (jusqu'à 2,04 mg/kg) et en cuivre (jusqu'à 66,2 mg/kg). Dans les eaux souterraines :
– La présence d'hydrocarbures C10-C40, avec une concentration maximale ayant été mesurée dans l'ouvrage PZ6 (36,4 mg/kg).
– La présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), avec une concentration maximale ayant été mesurée dans l'ouvrage PZ6 (120 µg/l).

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés de juin à décembre 2023. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2013/14 du 18 décembre 2023).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec le scénario d'un usage de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 15/07/2024, complété le 26/09/2024 et la visite du site réalisée le 8 octobre 2024, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 09/10/2024.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de trace visible en surface des activités minières.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2025/01 du 24/01/2025.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 31/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : ESPOEY (64216)

Description³ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de d'Espoey exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Cassourat 1 (CAT1) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 3 août 2023.

Le puits Cassourat 1 a été foré du 8 août 1986 au 23 février 1987 jusqu'à la profondeur de 5 581 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en

Lambert 93) sont X = 441 578 m, Y = 6 244 990 m, Zsol = 293 m. Le puits CAT1 a été bouché définitivement le 24 juillet 1997. La tête de puits a été découpée à 2,80 m du sol.

La plate-forme du puits CAT1 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400572.

L'emprise du site CAT1 s'étend sur 2,7 ha. Les environs immédiats du site sont constitués de quelques habitations individuelles présentes à environ 170 m au nord-est, et le village de Soumoulou est localisé à 210 m au nord-ouest.

Des diagnostics environnementaux du site ont été réalisés en 2012 puis en 2018/2020 et enfin un dernier en 2020 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ces diagnostics ont révélé principalement :

Dans les sols :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT), avec une concentration maximale de 5 760 mg/kg.

- La présence d'anomalies en plomb (jusqu'à 7 750 mg/kg), en arsenic (jusqu'à 171 mg/kg), en cadmium (jusqu'à 2,04 mg/kg) et en cuivre (jusqu'à 66,2 mg/kg).

Dans les eaux souterraines :

- La présence d'hydrocarbures C10-C40, avec une concentration maximale ayant été mesurée dans l'ouvrage PZ6 (36,4 mg/kg).

- La présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), avec une concentration maximale ayant été mesurée dans l'ouvrage PZ6 (120 µg/l).

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés de juin à décembre 2023. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2013/14 du 18 décembre 2023).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec le scénario d'un usage de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 15/07/2024, complété le 26/09/2024 et la visite du site réalisée le 8 octobre 2024, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 09/10/2024.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de trace visible en surface des activités minières.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2025/01 du 24/01/2025.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1_MINES-2023-14_20231218_CAT1

AP2_MINES-2025-01_20250124_CAT1

DADT_20230725_CAT1

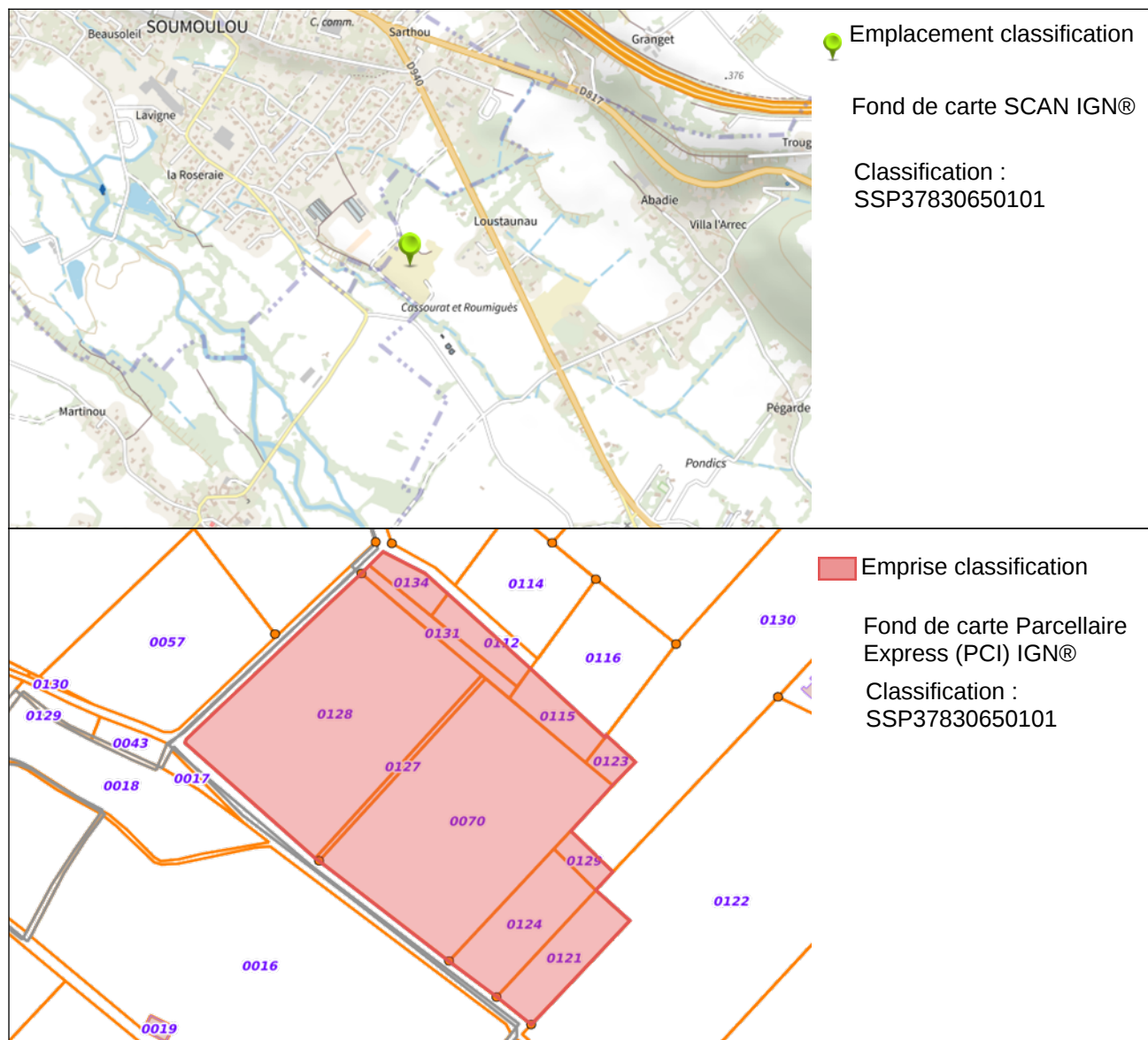
Memoire_Fin_Travaux_20240715_CAT1

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ESPOEY		ZN	70	
ESPOEY		ZN	112	
ESPOEY		ZN	115	
ESPOEY		ZN	121	
ESPOEY		ZN	123	
ESPOEY		ZN	124	
ESPOEY		ZN	127	
ESPOEY		ZN	128	
ESPOEY		ZN	129	
ESPOEY		ZN	131	
ESPOEY		ZN	134	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 441563.777810493, Lat. : 6244974.864751754

Superficie estimée :

25747 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.